

Attention : Le contenu de ce document n'est valable qu'au moment du téléchargement. Les informations publiées sur notre site web étant régulièrement mises à jour, leur contenu peut avoir changé.

code^{de}la^{route}.be

Date de publication : 2 mars 2023 - Date de téléchargement 13 juin 2026

COMMENT TRANSPORTER MON ENFANT

Cette page donne un aperçu sur la réglementation relative au transport d'enfants dans différents types de véhicules. Cet aperçu est basé sur les articles 35 et 44 du règlement de circulation (code de la route). Ces dispositions s'appliquent aux enfants de moins de 135 cm. Les enfants de plus de 135 cm et les adultes de moins de 135 cm n'y sont pas soumis.

DRE = dispositif de retenue pour enfants

Type de véhicule:	Âge de l'enfant: < 3 ans	? 3 ans & < 8 ans & < 135 cm	? 8 ans & < 18 ans & < 135 cm
Engin de déplacement	non autorisé, sauf si l'engin est construit pour ce but		
Bicyclette (vélo), cycle	ne doit pas être dans le DRE, peut également être dans la remorque		
Cyclomoteur à deux roues	non autorisé	dans le DRE	ne doit pas être dans le DRE
Motocyclette ?125 cm ³	non autorisé	dans le DRE	ne doit pas être dans le DRE
Motocyclette >125 cm ³	non autorisé	non autorisé, sauf en side-car avec DRE	ne doit pas être dans le DRE
Voiture, camoinette	dans le DRE et uniquement sur sièges équipés de ceinture	dans le DRE et à l'avant seulement si la ceinture est présente	dans le DRE et à l'avant seulement si la ceinture est présente
Taxi	ne doit pas être dans le DRE mais sans DRE, pas à l'avant et s'il y a un DRE, il doit être utilisé		
Véhicule >8 places assises (conducteur n.c.)	ne doit pas être dans le DRE		
Autre véhicule à moteur	dans le DRE	dans le DRE ou avec ceinture	dans le DRE ou avec ceinture

Commentaires :

- Ce tableau ne tient pas compte des exceptions de l'article 35.1.2.
- Un DRE dos à la route ne peut être monté que sur les sièges dépourvus d'airbag frontal ou lorsque l'airbag frontal est désactivé.
- Seules les remorques attelées aux cycles ou cycles motorisés peuvent transporter des passagers. Une remorque ne peut pas transporter plus de deux passagers et doit être équipée de sièges qui offrent une protection efficace des mains, des pieds et du dos.